



Affichage en Mairie le :

02/07/21

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'HERAULT - Arrondissement de MONTPELLIER
Commune de MAUGUIO

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
ACTE N° 95
SEANCE DU 28/06/2021

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

APPROBATION DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MAUGUIO-CARNON- DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN ET LE LUNDI VINGT HUIT JUIN A DIX HUIT HEURES, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SE SONT REUNIS, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR YVON BOURREL, MAIRE, SUR LA CONVOCATION QUI LEUR A ETE ADRESSEE LE MARDI VINGT DEUX JUIN DEUX MILLE VINGT ET UN.

Étaient présents :

Monsieur BOURREL Yvon - Maire

Mmes et Mrs : S.CRAMPAGNE – F.DENAT – C.FAVIER – L.TRICOIRE – L.GELY – L.PRADEILLE – P.MOULLIN-TRAFFORT – L. CAPPELLETTI - **Adjoins.**

Mmes et Mrs : B.GANIBENC – C.CLAVEL – L.BELEN – D.BALZAMO – D.TALON – M.LEVAUX – A.SAUTET – S.BEAUFILS – M.RENZETTI – S.EGLEME – C.KORDA – R.BARTHES – B.MAZARD – V.ALZINGRE – S.DEMIRIS – F.DALBARD – S. GRES-BLAZIN – G.DEYDIER – B.COISNE – D.BOURGUET – M.PELLETIER – P.GUIDAULT – G.PARMENTIER – P.M.CHAZOT - **Conseillers.**

Absents excusés : néant

Procurations : néant

Secrétaire de séance : F.DALBARD

Rapporteur : Monsieur Frantz DENAT

Session n°20210628

- Dossier n°22

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 153-41, L 153-45 et suivants;

VU le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Mauguio approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 17 juillet 2006 ;

VU l'arrêté n°20-AR-0223 en date du 06 juillet 2020 donnant délégation à Monsieur Frantz DENAT pour remplir les fonctions liées à l'urbanisme (articles L2122-18 et 20 du CGCT)

CONSIDERANT la nécessité d'apporter des ajustements mineurs au règlement du PLU applicable aux secteurs 1UB1, 1UB2, UF, AUF et 1AUE2 du PLU et de mettre à jour le PLU au regard de différentes dispositions et servitudes d'utilité publique préfectorales.

CONSIDERANT que ces ajustements relèvent du champ d'application de la procédure de modification dans la mesure où ils n'auront pas pour effet :

- De changer les orientations définies dans le PADD ;
- De réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ;
- De réduire une protection édictée en raison des risques de nuisances de la qualité des sites, des paysages ou des risques naturels ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisances.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Mauguio-Carnon a fait l'objet d'une révision approuvée le 17 juillet 2006 puis de 6 modifications approuvées les 22 septembre 2008, 09 novembre 2009, 05 novembre 2012, 12 novembre 2013, 29 juin 2015 et 06 mars 2017. Une révision allégée a été approuvée le 14 novembre 2016. Une modification simplifiée du PLU a été approuvée par délibération du Conseil municipal n°170 du 1^{er} octobre 2018. Enfin, par arrêté préfectoral n°2019-I-1038 du 12 août 2019 par lequel M. le Préfet de l'Hérault a abrogé l'arrêté n°2019-I-210 du 26 février 2019 et a prononcé la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la ZAC de la Font de Mauguio emportant

mise en compatibilité du PLU de la commune de Mauguio (zone 1AUB).

Selon les dispositions de l'article L153-41 du Code de l'urbanisme, « Le projet de modification est soumis à enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement par le président de l'établissement public de coopération intercommunale ou le maire lorsqu'il a pour effet :

- 1° Soit de majorer de plus de 20 % les possibilités de construction résultante, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan ;
- 2° Soit de diminuer ces possibilités de construire ;
- 3° Soit de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser ;
- 4° Soit d'appliquer l'article L. 131-9 du présent code. »

L'article L153-45 du Code de l'urbanisme dispose : « Dans les autres cas que ceux mentionnés à l'article L. 153-41, et dans le cas des majorations des droits à construire prévus à l'article L. 151-28, la modification peut, à l'initiative du président de l'établissement public de coopération intercommunale ou du maire, être effectuée selon une procédure simplifiée. Il en est de même lorsque le projet de modification a uniquement pour objet la rectification d'une erreur matérielle. »

Il est jugé utile de procéder à la seconde modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme afin d'apporter des ajustements mineurs au règlement du PLU applicable aux secteurs 1UB1, 1UB2, UF, AUF et 1AUE2 du PLU, à savoir notamment :

- Adapter la hauteur maximale des constructions à destination de bureaux ou services en secteurs UF et AUF (articles UF10 et AUF10)
- Rectifier la norme de stationnement valant pour les parkings collectifs en matière de mise en souterrain pour l'adapter à la vocation des secteurs 1UB1, 1UB2, UF, AUF et 1AUE2. (Dispositions générales - Article 12)
- Rectifier la règle valant pour les secteurs UF et AUF en matière d'«*espaces libres et plantations*» et y prescrivait la plantation d'arbres pour prendre en compte les projets d'implantation de panneaux photovoltaïques (article UF13) ;
- Ajuster la norme de stationnement valant pour les constructions à usage de résidence ou foyer pour l'adapter à la vocation des secteurs 1UB1 et 1UB2, (Dispositions générales - Article 12 / article 1UB12)
- Adapter le secteur à plan de masse prescrit dans le secteur 1UB1 - boulevard de la Démocratie (Règlement annexe 3) pour réactualiser le projet urbain, appréhender les emprises foncières pertinentes et intégrer les projets de requalification de voirie. (article 1UB9 Emprise au sol)

Le projet de modification simplifiée n°2 a également pour objectif de mettre à jour le PLU au regard de différentes dispositions et servitudes d'utilité publique portées à connaissance par M. Le Préfet, à savoir notamment :

- Arrêté préfectoral n°110181 du 20 juin 2019 portant modification de l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique n°2001-I-1637 du 23 avril 2001 pour la station de pompage Méjanelle. (Adaptation au projet de voie verte) ;
- Arrêté préfectoral n°DREAL -2018-34-053 du 12 décembre 2018 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilés sur la Commune de Mauguio.

Enfin, le projet de modification simplifiée n°2 a pour objectif de mettre à jour le PLU concernant certains dispositifs réglementaires ayant vocation à s'inscrire en annexes du PLU. Conformément à l'article R 151-52 du Code de l'Urbanisme, figurent en effet en annexe au plan local d'urbanisme, s'il y a lieu, les éléments suivants, prévus par le présent code :

- 4° Le périmètre des zones délimitées en application de l'article L. 115-3 à l'intérieur desquelles certaines divisions foncières sont soumises à déclaration préalable ;
- 12° Les périmètres fixés par les conventions de projet urbain partenarial mentionnées à l'article L. 332-11-3 ainsi que ceux délimités en application du II de cet article ;
- 13° Les périmètres à l'intérieur desquels l'autorité compétente peut surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation en application de l'article L. 424-1 ;

Le Conseil municipal a approuvé par une délibération n° 104 en date du 24 juin 2019 la passation d'une convention de projet urbain partenarial « Les ateliers de la Louvade » entre la Commune et la SCCV La Louvade ainsi que le périmètre de

ce PUP. La délibération n°153 du 07 octobre 2019 a approuvé la passation d'un avenant n°1 à cette convention mais n'a pas impacté le périmètre précédemment approuvé.

Par une délibération n°208 du 14 décembre 2020, le Conseil municipal a pris en considération la mise en place d'études urbaines sur des zones d'habitation et/ou mixtes de l'agglomération de Mauguio et sur les zones d'activité de Fréjorgues Ouest et Est. Par cette même délibération, deux périmètres d'études ont été institués pour délimiter les terrains concernés par ces projets urbains, conformément aux dispositions de l'article L. 424-1 du Code de l'urbanisme.

Par des délibérations n°208 du 27 septembre 1993, n° 98 et n°99 du 27 avril 2009, le Conseil municipal a délimité les secteurs à l'intérieur desquels certaines divisions foncières sont soumises à déclaration préalable, en application de l'article L. 115-3 du Code de l'Urbanisme.

Le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées au Code de l'urbanisme doivent être mis à la disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations.

Conformément à l'article L 153-47 du Code de l'Urbanisme, les modalités de cette mise à disposition doivent être précisées par le Conseil municipal et il est donc proposé que le dossier de modification simplifiée soit :

- Mis à la disposition du public pendant un mois à la Mairie de Mauguio-Carnon et à la mairie annexe de Carnon aux jours et horaires d'ouverture habituels de la Mairie ;
- Accompagné d'un registre en Mairie de Mauguio et à la mairie annexe de Carnon permettant au public de formuler ses observations ;
- Mis en ligne sur le site internet de la Commune de Mauguio-Carnon <https://www.mauguio-carnon.com>;

Ces modalités seront portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de la mise à disposition par voie de presse et d'affichage.

A l'issue de la mise à disposition, Monsieur le maire en présentera le bilan devant le conseil municipal, qui en délibèrera. Le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public sera alors soumis pour approbation au conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

- **Prend** note de l'engagement d'une procédure de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de la Commune de Mauguio ;
- **Approuve** les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Mauguio telles que définies dans le cadre de la présente délibération ;
- **Autorise** M. Le Maire ou son représentant à signer tout acte et document relatif à cette affaire.

**LE MAIRE,
Yvon BOURREL**



La délibération suivante est adoptée à LA MAJORITE : 32 voix pour, et 1 abstention.

**Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Délai de recours auprès du tribunal administratif de Montpellier : 2 mois**



FICHE MAIN COURANTE N° 2021011004

Vendredi 20 août 2021 à 13:31

<p>Rédacteur : MAILLARD Pascal (Mat: 281) Objet : Consignes Source : Origine : Consigne Identification : Suites : Adresse : ENSEMBLE COMMUNE MAUGUIO Secteur Mauguio Marque : Modèle : Immatriculation : Requérant : Date de fin :</p>	<p> Main courante validée Date de validation : 20/08/2021 à 13:42</p>
	<p style="text-align: center;">Intervenants</p> <p>Néant</p>

OBSERVATIONS

...Ce jour, nous procédons à l'affichage de la MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 du PLAN LOCAL d'URBANISME.

Cet affichage est mis en place:

- >>Mairie de Mauguio..Hall d'entrée (photo 1)
- >>Mairie de Mauguio..Portique d'affichage intérieur (photo 2)
- >>Mairie annexe de Carnon..Panneau d'affichage extérieur (photo 3)
- >>Mairie annexe de Carnon..Panneau d'affichage intérieur (photo 4)

...Cet écrit est rédigé et atteste de cet affichage au 20 Août 2021.

Observations Complémentaires

Néant

Rapports

Néant

Tiers

Néant

Photo N°1 <Nouvelle photo> attachée à la Main Courante N°2021011004



Photo N°2 <Nouvelle photo> attachée à la Main Courante N°2021011004

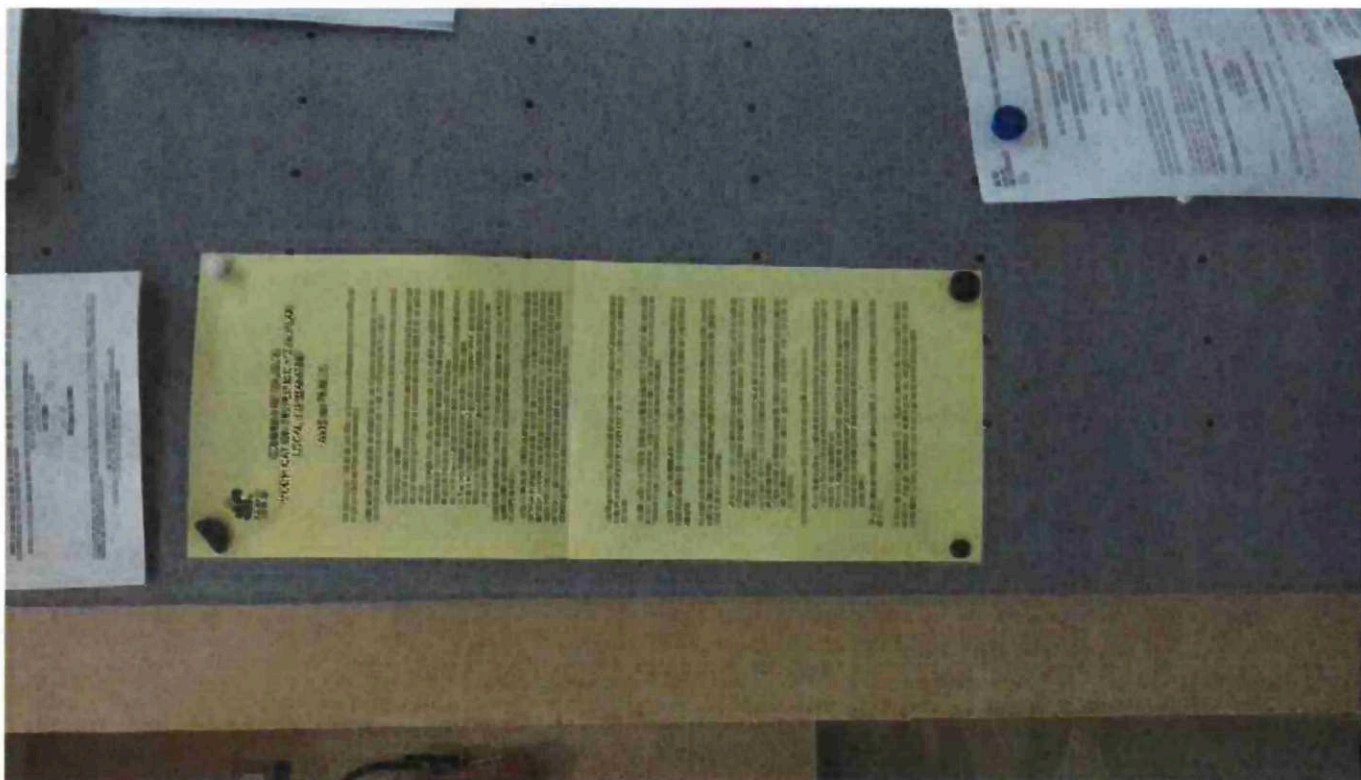


Photo N°3 <Nouvelle photo> attachée à la Main Courante N°2021011004

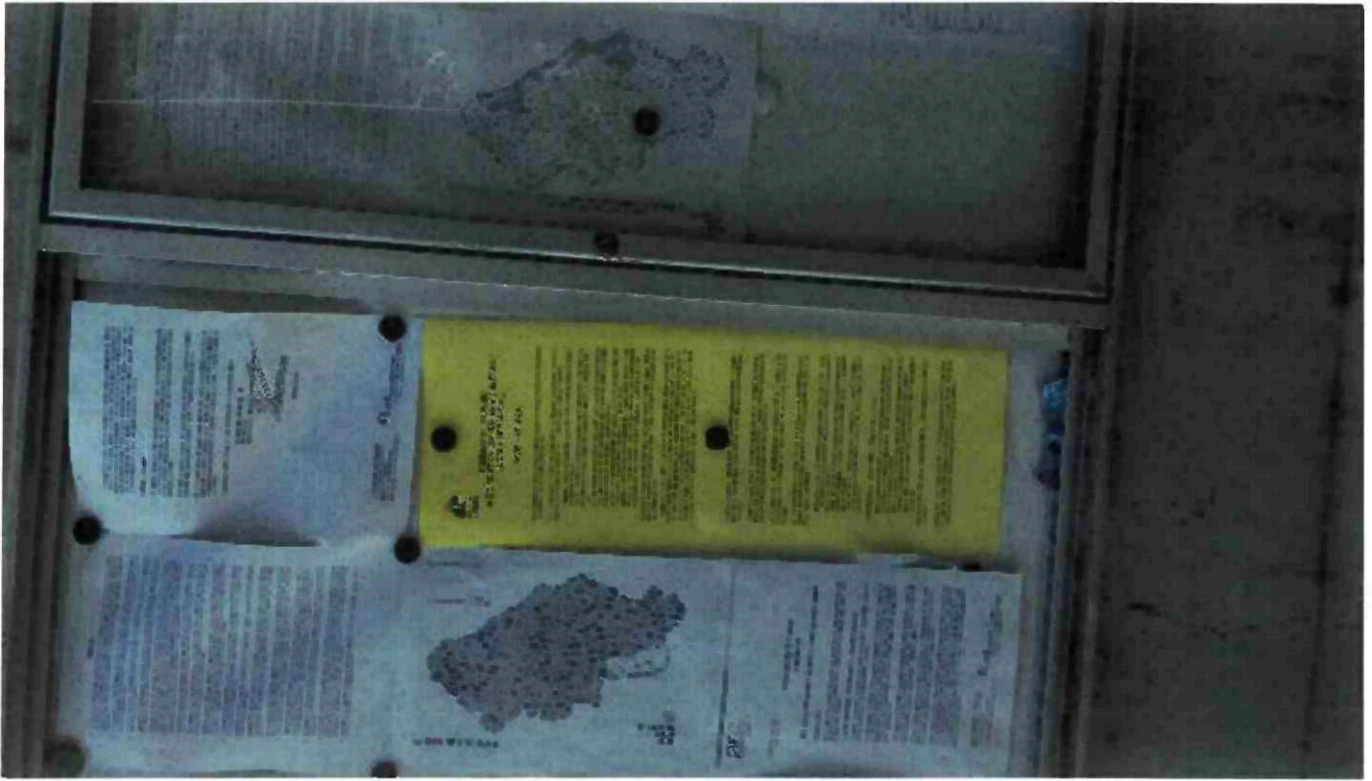
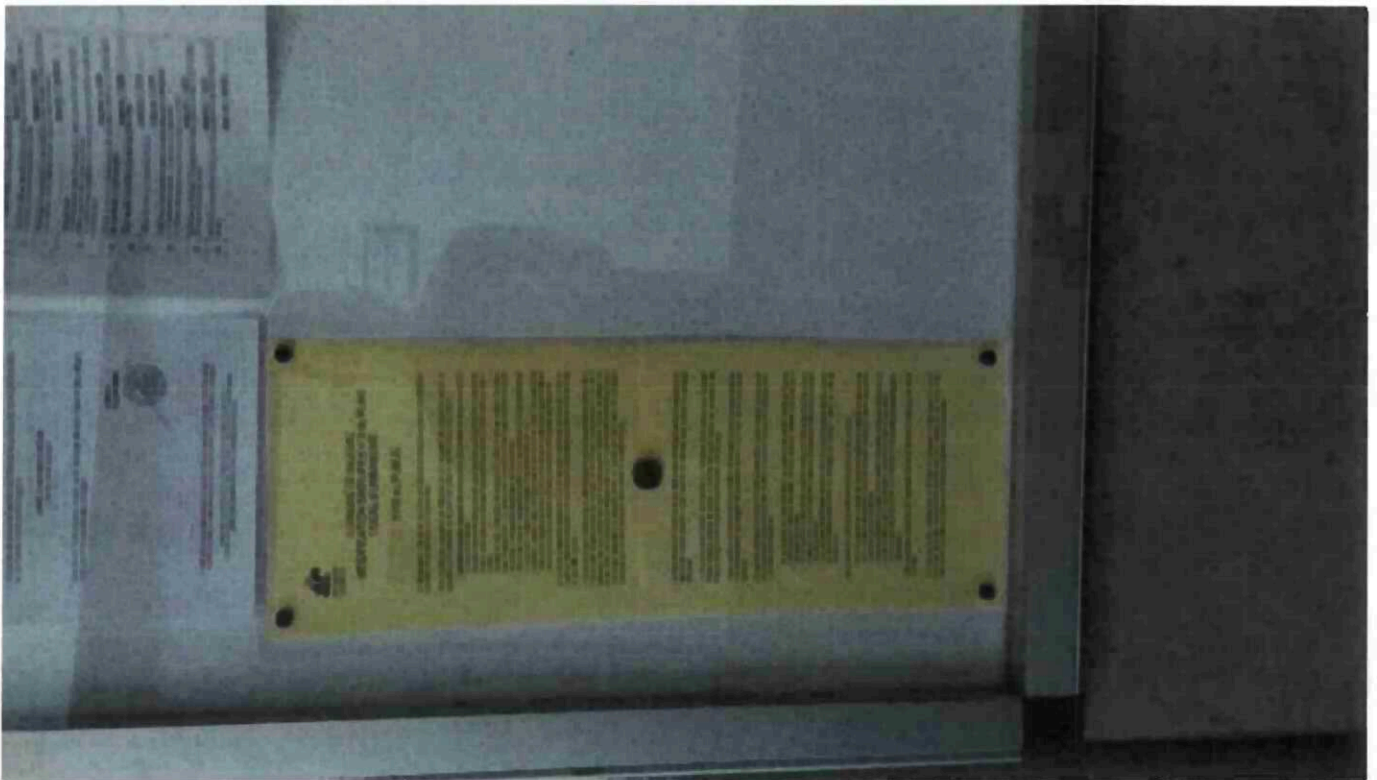
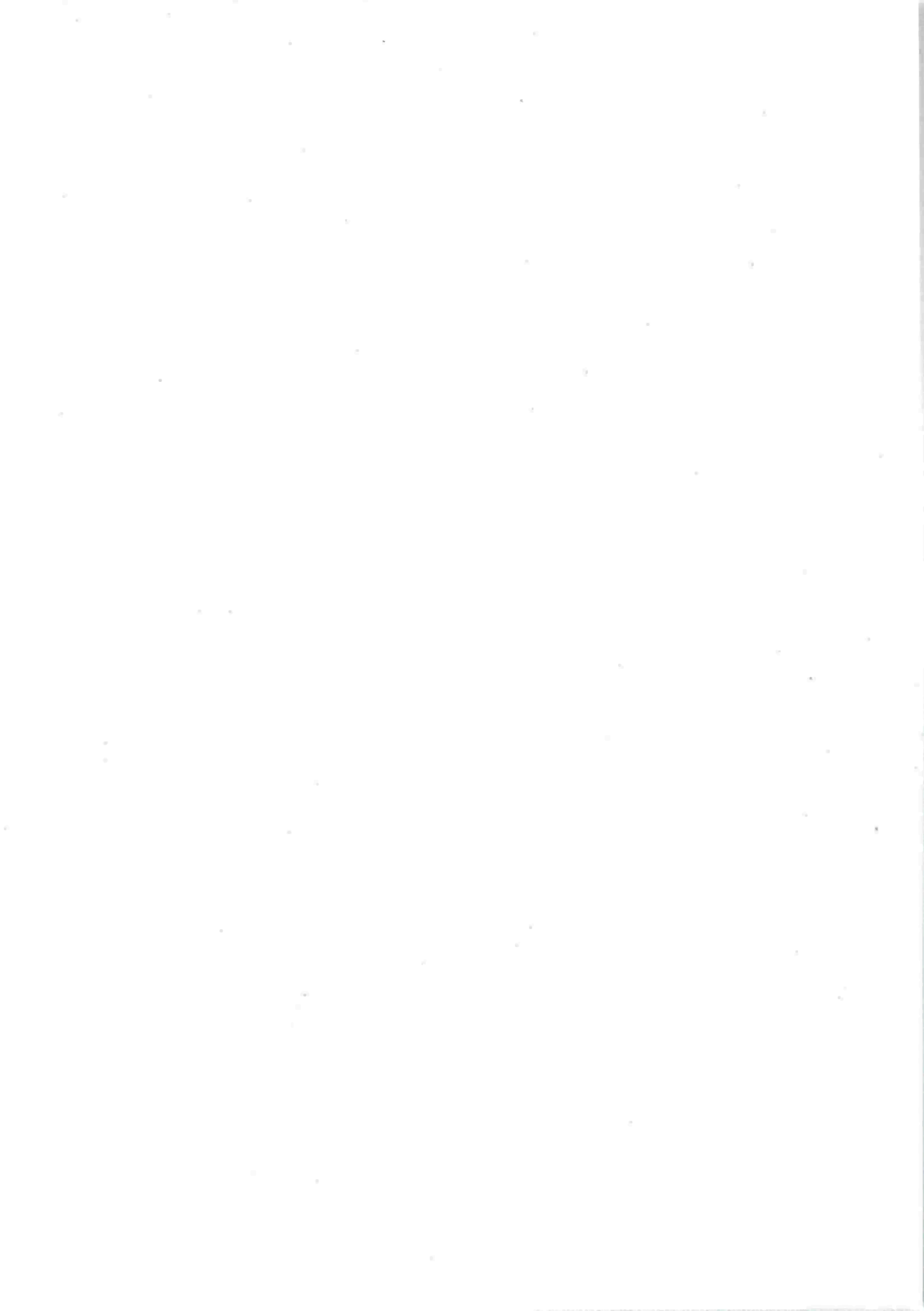


Photo N°4 <Nouvelle photo> attachée à la Main Courante N°2021011004







ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM244403, N°157313) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **Midi Libre - 34**

Date de parution : 02/08/2021

Coût de l'annonce :

Montant HT :	304,20 €
Frais techniques HT :	10,00 €
Justificatif(s) HT :	1 x 2,56 = 2,56 €
Montant TVA :	63,35 €
Total TTC :	380,11 €

Fait à Montpellier, le 30 Juillet 2021

Le Gérant

Bernard MAFFRE

Consultation sur www.legale-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.



157313

AVIS DE MISE A DISPOSITION

Modification Simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mauguio

Par délibération n° 95 du 28 juin 2021, le Conseil municipal a précisé les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Mauguio visant à apporter des ajustements mineurs au règlement du PLU applicable, à opérer des mises à jour concernant des servitudes d'utilité publique et les annexes du PLU.

Le projet de modification simplifiée n°2 du PLU, l'exposé de ses motifs et les avis émis par les personnes publiques associées ainsi qu'un registre destiné à recevoir observations, suggestions et remarques seront mis à disposition du public pendant un mois, du mercredi 1er septembre 2021 au vendredi 1er octobre 2021 inclus à la Mairie de Mauguio-Carnon et à la mairie annexe de Carnon aux jours et horaires d'ouverture habituels (sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles)

Durant la période de mise à disposition, le dossier sera également consultable sur le site internet de la Commune de Mauguio <https://www.mauguio-carnon.com>;

A l'issue de la mise à disposition, M. Le Maire en présentera le bilan devant le conseil municipal. Le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public, sera alors soumis pour approbation au Conseil municipal.



L'EXPERT DES ANNONCES LÉGALES



SNC L'Agence au capital de 385 000 Euros.

Rue du Mas de Grille – 34438 Saint Jean de Vedas Cedex

RCS Montpellier - 404 010 209 – CODE APE : 7312Z – SIRET : 404 010 209 00017 - TVA intercommunautaire : FR22404010209

Mauguio, le jeudi 08 juillet 2021

Monsieur le Directeur de la DDTM
Bâtiment Ozone - CS 60556
181 place Ernest Granier
34064 MONTPELLIER cedex 2

N/Réf. : N° 2021/D/1295

Affaire suivie par : E. GAILLARD - Directeur DATU

tél : 04 67 29 05 01

mail : gaillard@mauguio-carnon.com

OBJET : Modification simplifiée n°2 du PLU. Notification. Avis PPA

Monsieur le Directeur,

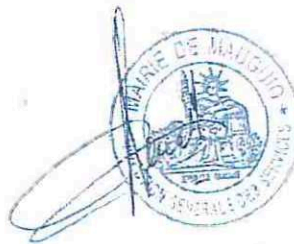
Conformément à l'article L 153-40 du Code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de la Commune de Mauguio, procédure engagée par délibération du Conseil municipal n°95 du 28 juin 2021.

Dans cette perspective, je vous prie de bien vouloir me transmettre vos observations éventuelles avant le 1^{er} septembre. 2021, date d'ouverture de la concertation au public.

Mes services demeurent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Frantz DENAT,
Adjoint Délégué au Développement du Territoire



MAIRIE

Place de la Libération - Charles de Gaulle BP 20
34132 MAUGUIO Cedex
Tél. 04 67 29 05 00 - Fax. 04 67 29 24 97

MAIRIE ANNEXE

Centre administratif - Carnon Plage
34130 MAUGUIO
Tél. 04 67 68 10 52 - Fax. 04 67 50 87 05

mairie@mauguio-carnon.com
www.mauguio-carnon.com





MAUGUIO
CARNON

Mauguio, le jeudi 08 juillet 2021

Monsieur le Président
de la Communauté d'agglomération
du Pays de l'or
300 AVENUE JACQUELINE AURIOL
CS 70040 cedex

N/Réf. : N° 2021/D/1296

Affaire suivie par : E. GAILLARD - Directeur DATU

Tél : 04 67 29 05 01

Mail : gaillard@mauguio-carnon.com

OBJET : Modification simplifiée n°2 du PLU Notification. Avis PPA

Monsieur le Président,

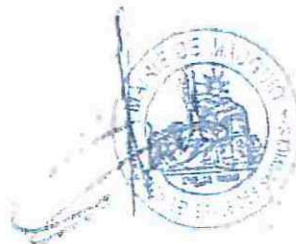
Conformément à l'article L 153-40 du Code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de la Commune de Mauguio, procédure engagée par délibération du Conseil municipal n°95 du 28 juin 2021.

Dans cette perspective, je vous prie de bien vouloir me transmettre vos observations éventuelles avant le 1^{er} septembre 2021, date d'ouverture de la concertation au public.

Mes services demeurent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations distinguées.

Frantz DENAT,
Adjoint Délégué au Développement du Territoire



MAIRIE

Place de la Libération - Charles de Gaulle BP 20
34132 MAUGUIO Cedex
Tél. 04 67 29 05 00 - Fax. 04 67 29 24 97

MAIRIE ANNEXE

Centre administratif - Carnon Plage
34130 MAUGUIO
Tél 04 67 68 10 52 - Fax. 04 67 50 87 05

mairie@mauguio-carnon.com
www.mauguio-carnon.com



Mauguio, le jeudi 08 juillet 2021

Monsieur le Président de la
Chambre d'agriculture de l'Hérault
Maison des agriculteurs
Mas de Saporta
34970 LATTES

N/Réf. : N° 2021/D/1297

Affaire suivie par : E. GAILLARD - Directeur DATU

Tél : 04 67 29 05 01

Mail : gaillard@mauguio-carnon.com

OBJET : Modification simplifiée n°2 du PLU Notification. Avis PPA

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L 153-40 du Code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de la Commune de Mauguio, procédure engagée par délibération du Conseil municipal n°95 du 28 juin 2021.

Dans cette perspective, je vous prie de bien vouloir me transmettre vos observations éventuelles avant le 1^{er} septembre 2021, date d'ouverture de la concertation au public.

Mes services demeurent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations distinguées.

Frantz DENAT,
Adjoint Délégué au Développement du Territoire



MAIRIE

Place de la Libération - Charles de Gaulle BP 20
34132 MAUGUIO Cedex
Tél. 04 67 29 05 00 - Fax. 04 67 29 24 97

MAIRIE ANNEXE

Centre administratif - Carnon Plage
34130 MAUGUIO
Tél 04 67 68 10 52 - Fax. 04 67 50 87 05

mairie@mauguio-carnon.com
www.mauguio-carnon.com



Mauguio, le jeudi 08 juillet 2021

Monsieur le Président de la
Chambre des métiers de et l'artisanat
154 rue Bernard Giraudeau
CS 59999
34187 MONTPELLIER cedex 4

N/Réf. : N° 2021/D/1298

Affaire suivie par : E. GAILLARD - Directeur DATU
Tél : 04 67 29 05 01
Mail : gaillard@mauguio-carnon.com

OBJET : Modification simplifiée n°2 du PLU Notification. Avis PPA

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L 153-40 du Code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de la Commune de Mauguio, procédure engagée par délibération du Conseil municipal n°95 du 28 juin 2021.

Dans cette perspective, je vous prie de bien vouloir me transmettre vos observations éventuelles avant le 1^{er} septembre 2021, date d'ouverture de la concertation au public.

Mes services demeurent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations distinguées.

Frantz DENAT,
Adjoint Délégué au Développement du Territoire



Mauguio, le jeudi 08 juillet 2021

Monsieur le Président de la
Chambre de commerce et d'industrie
hôtel Saint Côme
32 Grand Rue Jean Moulin
34944 MONTPELLIER cedex 9

N/Réf. : N° 2021/D/1299

Affaire suivie par : E. GAILLARD - Directeur DATU
Tél : 04 67 29 05 01
Mail : gaillard@mauguio-carnon.com

OBJET : Modification simplifiée n°2 du PLU Notification. Avis PPA

Monsieur le Président,

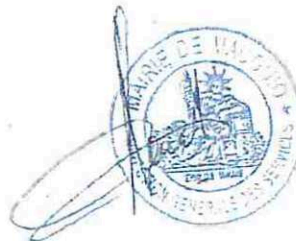
Conformément à l'article L 153-40 du Code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de la Commune de Mauguio, procédure engagée par délibération du Conseil municipal n°95 du 28 juin 2021.

Dans cette perspective, je vous prie de bien vouloir me transmettre vos observations éventuelles avant le 1^{er} septembre 2021, date d'ouverture de la concertation au public.

Mes services demeurent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations distinguées.

Frantz DENAT,
Adjoint Délégué au Développement du Territoire



Mauguio, le jeudi 08 juillet 2021

Monsieur le Président du
Conseil départemental de l'Hérault
Hôtel du Département
1000 rue d'Alco
34087 MONTPELLIER cedex 4

N/Ref. : N° 2021/D/1300

Affaire suivie par : E. GAILLARD - Directeur DATU
Tél : 04 67 29 05 01
Mail : gaillard@mauguio-carnon.com

OBJET : Modification simplifiée n°2 du PLU Notification. Avis PPA

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L 153-40 du Code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de la Commune de Mauguio, procédure engagée par délibération du Conseil municipal n°95 du 28 juin 2021.

Dans cette perspective, je vous prie de bien vouloir me transmettre vos observations éventuelles avant le 1^{er} septembre 2021, date d'ouverture de la concertation au public.

Mes services demeurent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations distinguées.

Frantz DENAT,
Adjoint Délégué au Développement du Territoire



Mauguio, le jeudi 08 juillet 2021

Madame la Présidente du
Conseil de REGION OCCITANIE
HOTEL DE REGION
22 boulevard du Maréchal Juin
31406 TOULOUSE cedex 9

N/Réf. : N° 2021/D/1301

Affaire suivie par : E. GAILLARD - Directeur DATU
Tél : 04 67 29 05 01
Mail : gaillard@mauguio-carnon.com

OBJET : Modification simplifiée n°2 du PLU Notification. Avis PPA

Madame la Présidente ,

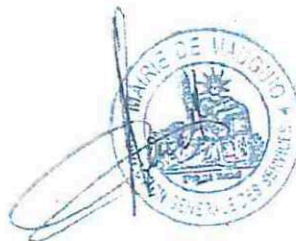
Conformément à l'article L 153-40 du Code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de la Commune de Mauguio, procédure engagée par délibération du Conseil municipal n°95 du 28 juin 2021.

Dans cette perspective, je vous prie de bien vouloir me transmettre vos observations éventuelles avant le 1^{er} septembre , 2021 date d'ouverture de la concertation au public.

Mes services demeurent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de mes salutations distinguées.

Frantz DENAT,
Adjoint Délégué au Développement du Territoire



Mauguio, le jeudi 08 juillet 2021

Madame la Présidente du
Conseil de Région Occitanie
HOTEL DE REGION
201 avenue de la Pompignane
34064 MONTPELLIER cedex 2

N/Réf. : N° 2021/D/1302

Affaire suivie par : E. GAILLARD - Directeur DATU
Tél : 04 67 29 05 01
Mail : gaillard@mauguio-carnon.com

OBJET : Modification simplifiée n°2 du PLU Notification. Avis PPA

Madame la Présidente,

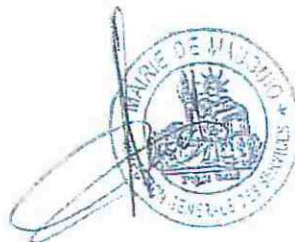
Conformément à l'article L 153-40 du Code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de la Commune de Mauguio, procédure engagée par délibération du Conseil municipal n°95 du 28 juin 2021.

Dans cette perspective, je vous prie de bien vouloir me transmettre vos observations éventuelles avant le 1^{er} septembre 2021, date d'ouverture de la concertation au public.

Mes services demeurent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de mes salutations distinguées.

Frantz DENAT,
Adjoint Délégué au Développement du Territoire



MAIRIE

Place de la Libération - Charles de Gaulle BP 20
34132 MAUGUIO Cedex
Tél. 04 67 29 05 00 - Fax. 04 67 29 24 97

MAIRIE ANNEXE

Centre administratif - Carnon Plage
34130 MAUGUIO
Tél. 04 67 68 10 52 - Fax. 04 67 50 87 05

mairie@mauguio-carnon.com
www.mauguio-carnon.com



Mauguio, le jeudi 08 juillet 2021

Monsieur le Préfet
de Région Occitanie
Préfecture de Région
1 place Saint Etienne
31038 TOULOUSE cedex 9

N/Réf. : N° 2021/D/1303

Affaire suivie par : E. GAILLARD - Directeur DATU

Tél : 04 67 29 05 01

Mail : gaillard@mauguio-carnon.com

OBJET : Modification simplifiée n°2 du PLU Notification. Avis PPA

Monsieur le Préfet,

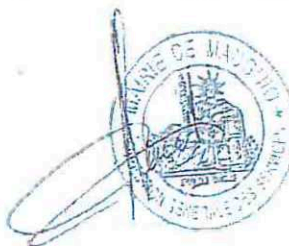
Conformément à l'article L 153-40 du Code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de la Commune de Mauguio, procédure engagée par délibération du Conseil municipal n°95 du 28 juin 2021.

Dans cette perspective, je vous prie de bien vouloir me transmettre vos observations éventuelles avant le 1^{er} septembre 2021, date d'ouverture de la concertation au public.

Mes services demeurent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de mes salutations distinguées.

Frantz DENAT,
Adjoint Délégué au Développement du Territoire



Mauguio, le jeudi 08 juillet 2021

Monsieur le Préfet de l'Hérault
Préfecture de l'Hérault
1 place des Martyrs de la Résistance
34062 MONTPELLIER cedex 2

N/Réf. : N° 2021/D/1304

Affaire suivie par : E. GAILLARD - Directeur DATU

Tél : 04 67 29 05 01

Mail : gaillard@mauguio-carnon.com

OBJET : Modification simplifiée n°2 du PLU. Notification. Avis PPA

Monsieur le Préfet,

Conformément à l'article L 153-40 du Code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de la Commune de Mauguio, procédure engagée par délibération du Conseil municipal n°95 du 28 juin 2021.

Dans cette perspective, je vous prie de bien vouloir me transmettre vos observations éventuelles avant le 1^{er} septembre 2021, date d'ouverture de la concertation au public.

Mes services demeurent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de mes salutations distinguées.

Frantz DENAT,
Adjoint Délégué au Développement du Territoire

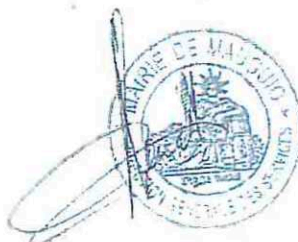


MAIRIE

Place de la Libération - Charles de Gaulle BP 20
34132 MAUGUIO Cedex
Tél. 04 67 29 05 00 - Fax 04 67 29 24 97

MAIRIE ANNEXE

Centre administratif - Carnon Plage
34130 MAUGUIO
Tél. 04 67 68 10 52 - Fax. 04 67 50 87 05



mairie@mauguio-carnon.com
www.mauguio-carnon.com





Carole DELGA
Ancienne ministre
Présidente

Montpellier, le 15 juillet 2021

Récépissé

MONSIEUR YVON BOURREL
MAIRE
MAIRIE DE MAUGUIO CARNON
HOTEL DE VILLE
PLACE DE LA LIBERATION
CHARLES DE GAULLE BP 20
34132 MAUGUIO CEDEX

NOS REF : CD/AD/SGC/A21-18561
OBJET : Modification du PLU

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu le courrier que vous avez adressé à la Région en date du 8 juillet 2021.

Votre demande a été confiée à la Direction de l'Aménagement, du Foncier et de l'Urbanisme qui ne manquera pas de vous répondre dans les meilleurs délais.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes salutations distinguées.

Carole DELGA



Conformément à la loi "Informatique et Liberté" du 6 Janvier 1978, nous vous précisons que toutes les informations communiquées dans le cadre d'une demande de subvention, font l'objet d'un traitement informatisé, aux seules fins de l'instruction du dossier. Vous pourrez exercer le droit d'accès et de rectification des données.

HÔTEL DE RÉGION

Toulouse
22, bd du Maréchal Juin - 31406 Toulouse cedex 9 France
33 (0)5 61 33 50 50

Montpellier
201, av. de la Pompignane - 34064 Montpellier cedex 2 France
33 (0)4 67 22 80 00



laregion.fr



MODIFICATION SIMPLIFIEE n°2 du PLAN LOCAL d'URBANISME DE LA COMMUNE DE MAUGUIO

AVIS DE MISE A DISPOSITION

Par délibération n° 95 du 28 juin 2021, le Conseil municipal a précisé les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Mauguio visant à apporter des ajustements mineurs au règlement du PLU applicable, à opérer des mises à jour concernant des servitudes d'utilité publique et les annexes du PLU.

Le projet de modification simplifiée n°2 du PLU, l'exposé de ses motifs et les avis émis par les personnes publiques associées ainsi qu'un registre destiné à recevoir observations, suggestions et remarques seront mis à disposition du public pendant un mois, du mercredi 1^{er} septembre 2021 au vendredi 1^{er} octobre 2021 inclus à la Mairie de Mauguio-Carnon et à la mairie annexe de Carnon aux jours et horaires d'ouverture habituels (sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles)

Durant la période de mise à disposition, le dossier sera également consultable sur le site internet de la Commune de Mauguio <https://www.mauguio-carnon.com>;

A l'issue de la mise à disposition, M. Le Maire en présentera le bilan devant le conseil municipal. Le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public, sera alors soumis pour approbation au Conseil municipal.